

## Compte rendu Conseil Municipal du 30/09/2020

Nombre de conseillers en exercice : 22 - Présents : 17 - Votants : 19

Sous la présidence de Mme PAUL Fabienne, 1<sup>ère</sup> adjointe.

**Présents** : PAUL Fabienne, DESCOURS Christian, POURCEL Sandrine, GLANDUT Pierre, BOUVIER – RAMBAUD Sylvie, TENA Gilbert, adjoints, DARBONVILLE Arnaud, GOTTLING Astrid, SECOND Ghislaine, GARNIER Philippe, BOUADDI Lina, CAILLAT Jean-Michel, DUPORT Valérie, PERALDI Franck, PORCHEY Marie Luce, MARILLAT Gaëlle, THIVOZ Florian conseillers municipaux.

**Pouvoir(s)** : CHARLET Mylène donne pouvoir à DARBONVILLE Arnaud

GILIBERT Brice donne pouvoir à DESCOURS Christian

**Absents excusés** : SAVIGNON Eric, LECOUTRE Martial, GOURDAIN Jean – François

**Secrétaire de séance** : DARBONVILLE Arnaud

Début de la séance : 20h00

### Point 1 – Vie Municipale – Séance à huis clos.

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19 ;

Vu l'article L 2121-18 du Code général des collectivités territoriales sur la possibilité de tenir le Conseil municipal en huis clos

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe propose à l'Assemblée de faire cette séance à huis clos.

#### **Approuvé à l'unanimité**

### Point 2 – Vie Municipale – Désignation d'un représentant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. (CLECT)

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe expose le rôle et le fonctionnement de la CLECT au Conseil Municipal.

Le 17 juillet 2020, Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Bièvre a approuvé à l'unanimité la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et les modalités de constitution.

Il a été décidé que le Maire soit le représentant de la Commune Membre au sein de la CLECT ou qu'il soit représenté expressement par un conseiller municipal ou un adjoint désigné par le Maire.

Le Conseil Municipal a désigné Eric SAVIGNON, maire, comme représentant la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

#### **Approuvé à l'unanimité**

### Point 3 – Vie Municipale – Désignation d'un représentant et d'un suppléant, au titre des communes au conseil d'administration de l'IRMA (Institut des Risques Majeurs)

Lors de la prochaine Assemblée Générale ordinaire de l'Institut des Risques Majeurs, il sera procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration et du Bureau.

Le mandat des membres élus est d'une durée de 3 ans. Les membres sont renouvelables par tiers chaque année, le premier et le second tiers étant désignés par tirage au sort. Les membres sortant sont rééligibles.

Christian DESCOURS, 3<sup>ième</sup> adjoint explique le rôle de l'IRMA qui est :

- De mettre en œuvre une politique d'information, de sensibilisation et de formation pour tous dans le cadre de la prévention des risques majeurs d'origine naturelle ou technologique, de la gestion des situations de crise et de la protection des biens et de l'environnement, contre ceux-ci.
- De réaliser des prestations de service dans les domaines des risques naturels et technologiques, auprès d'organismes publics ou privés, dans le cadre de la formation, la sensibilisation, l'information du public et la préparation de l'organisation à mettre en place pour faire face à la survenue d'un risque (exemple le Plan de Sauvegarde Communal)
- De recenser les actions d'information dans ces domaines

- D'initier, d'encourager, de réaliser des études et recherches dans les domaines de l'objet social
- D'engager toute action, y compris en justice, pour la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les risques majeurs.

Eric SAVIGNON, maire, est désigné titulaire et Florian THIVOZ, conseiller municipal, comme suppléant.

### **Approuvé à l'unanimité**

#### *Point 4 – Finances – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.*

Le 3 septembre 2020, la CLECT a approuvé le rapport d'évaluation des charges transférées, relatif à la compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Comme ADELIS assura l'accueil des enfants, le montant d'attribution de compensation est zéro.

Malgré tout, il est demandé à chaque commune de délibérer au sujet de ce rapport.

### **Approuvé à l'unanimité**

#### *Point 5 – Finances – Demande de subvention pour la mise en place de système de vidéo-protection.*

Gilbert TENA, 6ième adjoint expose au Conseil Municipal la nécessité d'équiper la commune de caméra du fait que ce point était inscrit dans le programme de campagne et du fait des problèmes de délinquances et d'incivilités sur les espaces publics :

- Complexe sportif – piscine et collège (orientation sud –est)
- Centre village (mairie- écoles et salle du carrousel et médiathèque)
- Poste/services techniques et city stade
- Les halles /commerces et une partie de la grande rue/église et école privée
- Rue principale et rues adjacentes à grande rue
- Les Entrées du village

Suite à une pré-étude confiée à une société certifiée, le coût prévisionnel pour l'installation de 38 caméras est 248 989.68€ TTC. 3 autres devis sont en attentes.

Sandrine POURCEL, 3ième adjointe, informe l'Assemblée que le coût hors taxe de ce projet est subventionné à hauteur maximum de 80%.

L'Etat, la Région et le Département seront sollicités pour aider au financement de ce projet.

### **Approuvé à l'unanimité**

#### *Point 6 – Finances – Demande de subvention exceptionnelle de la Cantilène pour l'achat d'un garde-corps pour podium.*

Pierre GLANDUT, 4ième adjoint, informe le Conseil Municipal que l'association CANTILENE GROUPE VOCAL a transmis une demande de subvention exceptionnelle pour l'achat de barrières de sécurité démontables (garde-corps) à fixer sur les praticables.

L'objectif est de mettre en conformité et sécuriser les praticables acquis en 2019.

Le budget de ce projet s'élève à 717.22€.

### **Approuvé à la majorité (pour 16 ; 1 abstention)**

*Point 7 – Finances – Convention servitude ENEDIS – Mairie pour les parcelles ZB 59 et 74.*

Le bureau d'études BRIERE chargé par ENEDIS, Direction Régionale Alpes, de réaliser l'étude pour la sécurisation de la voirie du Conseil Départemental de l'Isère.

Ces travaux nécessitent la reprise de la ligne électrique HTA aérienne existante sur les parcelles ZB 59 lieu dit « Les Souffrières » et ZB74, lieu dit « Champ Laval ».

Une convention de servitude entre ENEDIS et la Commune sera signée entre les 2 parties autorisant ENEDIS à passer sur ces 2 parcelles et fixant une indemnité unique et forfaitaire de 15€ qui sera versée à la Commune par ENEDIS.

**Approuvé à l'unanimité**

*Point 8 – Finances – Convention d'occupation du domaine public pour un commerce non sédentaire.*

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe présente à l'Assemblée le projet de M et Mme Bounab, gérants du Kebab. Ils souhaitent stationner un camion « food truck » pour vendre les produits de leur commerce sur le domaine public, en l'espèce sur la plateforme en gravier du city stade, rue du Lombard à Saint-Siméon de Bressieux.

Leur activité serait du mardi au dimanche de 11h00 à 14h00 et de 18h00 à 22h00.

Le montant de la redevance est de 100€/mois.

Un arrêté et une convention fixant les modalités administratives, financières et règlementaires seront signés par les 2 parties.

**Approuvé à l'unanimité**

*Point 9 – Ressources Humaines – Montant alloué au cadeau pour départ à la retraite.*

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe expose au Conseil Municipal le principe d'octroi aux agents titulaires et non titulaires partant à la retraite.

L'idée générale est de pouvoir remercier l'agent partant pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la commune.

Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) sera d'une valeur déterminée selon les critères suivants :

- ✓ Durée effectuée à la commune de Saint Siméon de Bressieux
- ✓ Durée du temps de travail
- ✓ Non prises en compte des périodes de mise en disponibilité
- ✓ Montants variant de 150 € à 500 € maximums selon la durée :
  - De 35 ans à 40 ans : 500 euros
  - De 30 ans à 35 ans : 450 euros
  - De 25 ans à 30 ans : 400 euros
  - De 20 ans à 25 ans : 350 euros
  - De 15 ans à 20 ans : 300 euros
  - De 10 ans à 15 ans : 250 euros
  - De 10 ans à 5 ans : 200 euros
  - En dessous de 5 ans : 150 euros

**Approuvé à la majorité (pour 16 ; 1 abstention)**

## Point 10 - Ressources Humaines - Mise à disposition de Evan JAMET à ADELIS.

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe informe le Conseil Municipal qu'Evan JAMET, apprenti au sein de l'école maternelle du 01/09/2020 au 05/07/2021, est mis à disposition de l'association ADELIS :

- Les mercredis pendant la période de présentiel à compter du 7/10/2020 et jusqu'au 23/06/2021 pour y exercer de 8h à 12h et de 14h à 17h dans le cadre de l'objectif de son CAP « Organiser et animer des activités auprès des enfants ».
- Deux semaines durant les petites vacances du 28/12/2020 au 31 décembre 2020 et du 8 février 2021 au 12 février 2021, horaires de 7 heures par jour.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention entre la Commune et ADELIS déterminant les modalités administratives et financières.

### Questions diverses

- Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe informe l'Assemblée que Mme Ghislaine SECOND est nommée par le Maire comme représentant de la commune de St Siméon de Bressieux à la Commission logement de la Communauté Communes de Bièvre Isère.

- Demande de mettre en sens unique une partie de la rue des Narcisses :

Intervention de Gilbert TENA : plusieurs personnes doivent émettre ce souhait afin qu'il soit traité en Commission de voirie

- Local Chasse :  
Intervention de Jean Michel CAILLAT et Gilbert TENA

Il était nécessaire de réaliser des travaux de rénovation et mise aux normes pour découper les animaux tués par les chasseurs.  
Ces travaux ont été réalisés par les bénévoles de l'association et le service technique.

Ce local est mis à disposition par la Commune à titre gratuit à l'association Chasse et peut être mutualisé.

Une convention entre la Commune et l'association ACCA déterminant les modalités administrative et financière sera signée par les 2 parties.